

États financiers

## **Bureau du conseiller sénatorial en éthique**

Au 31 mars 2016



**EY**

Travailler ensemble  
pour un monde meilleur

## Déclaration de la responsabilité de la direction

La direction du Bureau du conseiller sénatorial en éthique est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relatifs à l'exercice financier clos le 31 mars 2016. Ces états financiers sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement conformément aux règlements prescrits et respectent les autorisations du Parlement.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; et en établissant des programmes de communication favorisant une compréhension suffisante des règlements, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Ces états financiers ont été audités par Ernst & Young LLP, auditeurs indépendants du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.



---

Lyse Ricard  
Conseillère sénatoriale en éthique et dirigeante  
principale des finances



---

Nathalie Charpentier, CPA, CGA  
Adjointe à la dirigeante principale des finances

Le 21 juin, 2016

# Rapport des auditeurs indépendants

À la conseillère sénatoriale en éthique du  
**Bureau du conseiller sénatorial en éthique**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Bureau du conseiller sénatorial en éthique**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats et de la situation financière nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Bureau du conseiller sénatorial en éthique** au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables pour le secteur public.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Ottawa, Canada  
Le 21 juin 2016

Comptables professionnels agréés  
Experts comptables autorisés



## Bureau du conseiller sénatorial en éthique

### État de la situation financière

Au 31 mars

|  | 2016           | 2015          |
|--|----------------|---------------|
|  | \$             | \$            |
| <b>Passifs</b>                                     |                |               |
| Créditeurs et charges à payer <i>[note 7]</i>      | 118 438        | 67 247        |
| Indemnités de vacances et de congés compensatoires | 19 083         | 20 424        |
| <b>Total des passifs</b>                           | <b>137 521</b> | <b>87 671</b> |
| <b>Actifs financiers</b>                           |                |               |
| Montant à recevoir du Trésor                       | 93 959         | 43 109        |
| Débiteurs et avances <i>[note 6]</i>               | 29 154         | 24 596        |
| <b>Total des actifs financiers</b>                 | <b>123 113</b> | <b>67 705</b> |
| <b>Dette nette</b>                                 | <b>14 408</b>  | <b>19 966</b> |
| <b>Actifs non-financiers</b>                       |                |               |
| Charges payées d'avance                            | 3 708          | 3 708         |
| <b>Total des actifs non-financiers</b>             | <b>3 708</b>   | <b>3 708</b>  |
| <b>Situation financière nette</b>                  | <b>10 700</b>  | <b>16 258</b> |

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

## Bureau du conseiller sénatorial en éthique

### État des résultats et de la situation financière nette

Exercice clos le 31 mars

|   | <b>Budget</b>    | <b>2016</b>    | <b>2015</b> |
|---|------------------|----------------|-------------|
|   | \$               | \$             | \$          |
| <b>Charges</b>  |                  |                |             |
| Salaires et avantages sociaux   | 759 200          | <b>739 596</b> | 692 229     |
| Installations   | 125 631          | <b>125 631</b> | 124 193     |
| Services professionnels et spéciaux   | 350 000          | <b>55 498</b>  | 21 889      |
| Impression et communication   | 24 000           | <b>2 665</b>   | 3 539       |
| Loyer, réparation et entretien  | 12 000           | <b>10 629</b>  | 6 799       |
| Services publics, matériel et fournitures                                       | 13 500           | <b>6 228</b>   | 6 317       |
| Déplacements  | 10 000           | <b>1 176</b>   | 2 418       |
| <b>Total des charges et du coût de fonctionnement net</b>                       | <b>1 294 331</b> | <b>941 423</b> | 857 384     |
| <b>Financement du gouvernement</b>  |                  |                |             |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement<br>du Canada                         |                  | <b>719 820</b> | 711 859     |
| Variation du montant à recevoir du Trésor                                       |                  | <b>50 850</b>  | (8 736)     |
| Services fournis gratuitement par des<br>ministères fédéraux [note 5]           |                  | <b>176 311</b> | 168 850     |
| Transfert des débiteurs à Travaux publics et Services<br>gouvernementaux Canada |                  | —              | (12 855)    |
| <b>Total du financement du gouvernement</b>                                     |                  | <b>946 981</b> | 859 118     |
| <b>Coût de fonctionnement net après le<br/>financement du gouvernement</b>      |                  | <b>(5 558)</b> | (1 734)     |
| Situation financière nette – début de l'exercice                                |                  | <b>16 258</b>  | 17 992      |
| <b>Situation financière nette – fin de l'exercice</b>                           |                  | <b>10 700</b>  | 16 258      |

Voir les notes afférentes aux états financiers

## Bureau du conseiller sénatorial en éthique

### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

|   | 2016           | 2015           |
|---|----------------|----------------|
|   | \$             | \$             |
| <b>Activités de fonctionnement</b>  |                |                |
| Total des charges et du coût de fonctionnement net                                      | 941 423        | 857 384        |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie   |                |                |
| Services fournis gratuitement par<br>des ministères fédéraux                            | (176 311)      | (168 850)      |
| Paiements de transition pour la mise en œuvre<br>des paiements de salaires en arrérages | —              | 12 855         |
|   | <u>765 112</u> | <u>701 389</u> |
| Variations des éléments hors caisse du fonds de<br>roulement liés au fonctionnement     |                |                |
| Augmentation des débiteurs et avances   | 4 558          | 10 459         |
| Augmentation des charges payées d'avance  | —              | 3 708          |
| (Augmentation) des créditeurs et charges à payer  | (51 191)       | (1 821)        |
| Diminution (augmentation) des indemnités de<br>vacances et de congés compensatoires     | 1 341          | (1 876)        |
| <b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>                           | <u>719 820</u> | <u>711 859</u> |
| <b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>                             | <u>719 820</u> | <u>711 859</u> |

*Voir les notes afférentes aux états financiers*

## Bureau du conseiller sénatorial en éthique

### Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

#### 1) Autorité et objectifs

Le Bureau du conseiller sénatorial en éthique [le « Bureau »] a été créé par la *Loi sur le Parlement du Canada* et certaines lois en conséquence. Son mandat consiste à administrer et interpréter le *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs* (renommé *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs*) adopté par le Sénat le 18 mai 2005 et modifié en 2008, 2012 et 2014.

Le mandat de la conseillère sénatoriale en éthique comporte cinq grands domaines : avis et conseils, déclarations, enquêtes, communication et information et administration du Bureau.

Pour les besoins des présents états financiers, toutes les activités mentionnées ci-dessus sont comprises dans les activités du Bureau.

#### 2) Sommaire des principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

##### Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

##### Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général au Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés du Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement du Canada.

##### Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

##### Comptes débiteurs et avances

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

## Bureau du conseiller sénatorial en éthique

### Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

#### Charges

Les charges sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice :

- i) Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ii) Les services fournis gratuitement par des ministères fédéraux pour les installations, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges à leur coût estimatif.

#### Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite : les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique [le « Régime »] qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les prestations de retraite ne figurent pas à l'état de la situation financière du Bureau, car la responsabilité revient au gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au Régime sont passées en charge à titre de salaires et avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau envers le Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Bureau n'est pas tenu de contribuer pour les pertes actuarielles du Régime. Les pertes et les gains actuariels ne sont pas enregistrés dans les livres du Bureau, car ils sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

#### Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles ayant un coût initial de 2 000 \$ et plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Bureau amortit les immobilisations corporelles selon une méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

| Catégorie d'immobilisations   | Période d'amortissement |
|-------------------------------|-------------------------|
| Logiciels                     | 5 ans                   |
| Matériels informatiques       | 3 ans                   |
| Autres équipements et meubles | 5 ans                   |

#### Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.



## Bureau du conseiller sénatorial en éthique

### Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

#### 3) Autorisations parlementaires

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans l'exercice précédent, courant ou futur. Ainsi, les résultats nets du Bureau diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net aux autorisations parlementaires de l'exercice en cours :

|  | 2016<br>\$       | 2015<br>\$ |
|--|------------------|------------|
| <b>Total des charges et du coût de fonctionnement net</b>  | <b>941 423</b>   | 857 384    |
| Ajustement pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement, mais pas sur les autorisations |                  |            |
| Ajouter (déduire) :  |                  |            |
| Services fournis gratuitement par des ministères fédéraux  | <b>(176 311)</b> | (168 850)  |
| Augmentation) des débiteurs et avances   | <b>4 558</b>     | 10 459     |
| Augmentation des charges payées d'avance   | —                | 3 708      |
| (Augmentation) des créditeurs et charges à payer   | <b>(51 191)</b>  | (1 821)    |
| Diminution (Augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires                                 | <b>1 341</b>     | (1 876)    |
| <b>Total partiel</b>   | <b>719 820</b>   | 699 004    |
| Ajustement pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement, mais plutôt sur les autorisations   |                  |            |
| Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages                             | —                | 12 855     |
| <b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>  | <b>719 820</b>   | 711 859    |

b) Autorisations fournies et utilisées :

|  | 2016<br>\$       | 2015<br>\$ |
|--|------------------|------------|
| Crédit 20 – dépenses de fonctionnement                       | <b>1 059 500</b> | 1 059 500  |
| Montants législatifs pour les avantages sociaux des employés | <b>84 858</b>    | 83 194     |
|  | <b>1 144 358</b> | 1 142 694  |
| Moins  |                  |            |
| Autorisations périmées : fonctionnement                      | <b>(424 538)</b> | (430 835)  |
| <b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>        | <b>719 820</b>   | 711 859    |

## Bureau du conseiller sénatorial en éthique

### Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

#### 4) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite : Les employés du Bureau participent au Régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à une pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

Autant les employés que le Bureau versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2016, les charges s'élèvent à 58 493 \$ [2015 – 56 872 \$], soit environ 1,4 fois [1,9 fois en 2015] les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relativement au Régime se limite aux cotisations versées. Les pertes et les gains actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

#### 5) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficacité, d'efficacité et de prestation économique des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau.

##### a) Services fournis gratuitement par des ministères fédéraux

Certains services sont considérés comme faisant partie intégrante du fonctionnement normal, car ils ne sont pas toujours fournis gratuitement à tous les ministères. Ces services incluent les installations et certains avantages sociaux. Les coûts de ces services ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau :

|  | <b>2016</b>    | <b>2015</b> |
|--|----------------|-------------|
|  | \$             | \$          |
| Services fournis gratuitement  |                |             |
| Installations  | <b>125 631</b> | 124 193     |
| Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires | <b>50 680</b>  | 44 657      |
| <b>Total</b>   | <b>176 311</b> | 168 850     |

## Bureau du conseiller sénatorial en éthique

### Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

#### b) Autres opérations entre apparentés

Le Sénat du Canada fournit des services et achète des biens et des services au nom du Bureau. Le coût de ces biens et de ces services est inclus dans les présents états financiers. Le coût des services fournis par le Sénat du Canada au Bureau s'élevait à 35 248 \$ [2015 – 24 342 \$].

Le tableau ci-après illustre les montants des comptes créditeurs et débiteurs auprès des autres ministères, organismes et sociétés d'État :

|            | <b>2016</b>   | <b>2015</b> |
|------------|---------------|-------------|
|            | \$            | \$          |
| Débiteurs  | <b>28 904</b> | 24 346      |
| Créditeurs | <b>18 961</b> | 1 006       |

#### 6) Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente de l'information sur les débiteurs et les avances du Bureau :

|   | <b>2016</b>   | <b>2015</b> |
|---|---------------|-------------|
|   | \$            | \$          |
| Débiteurs – autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement | <b>28 904</b> | 24 346      |
| Avances   | <b>250</b>    | 250         |
| <b>Total des débiteurs et des avances</b>                             | <b>29 154</b> | 24 596      |

#### 7) Créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant présente de l'information sur les créditeurs et les charges à payer du Bureau :

|  | <b>2016</b>    | <b>2015</b> |
|--|----------------|-------------|
|  | \$             | \$          |
| Créditeurs – autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement | <b>18 961</b>  | 1 006       |
| Créditeurs – entités externes  | <b>42 729</b>  | 10 324      |
| Total des créditeurs   | <b>61 690</b>  | 11 330      |
| Charges à payer  | <b>56 748</b>  | 55 917      |
| <b>Total des créditeurs et des charges à payer</b>                     | <b>118 438</b> | 67 247      |

## Bureau du conseiller sénatorial en éthique

### Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2016

#### 8. Obligations contractuelles

Le Bureau a des contrats pluriannuels pour ses locaux avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Ces contrats sont fournis sans frais au Bureau. Le montant estimé pour la prochaine année est comme suit :

|      |               |
|------|---------------|
|      | \$            |
| 2017 | <u>11 628</u> |

